

La Présidente de la
Région Poitou-Charentes

Monsieur Jean-Pierre ABELIN
102 bd Blossac BP 827
86100 CHATELLERAULT

Poitiers, le **28 AVR. 2009**

Monsieur le Député,

J'ai bien reçu votre courrier du 25 février 2009 concernant le devenir des filières du lycée professionnel Marc Godrie de Loudun. Comme vous je suis très sensible au devenir de cet établissement et au maintien d'une offre de formation de qualité sur le loudunais. Brigitte Tondusson, vice-Présidente du Conseil Régional et membre du conseil d'administration du lycée a rencontré l'équipe de direction et les personnels de l'établissement le 16 février à la Maison de la Région et une délégation de ces mêmes personnels, le 20 février lors du Conseil Académique de l'Education Nationale.

Depuis cette date les personnels ont obtenu des réponses à leurs demandes puisque le CAP d'agent technique en milieu familial collectif (ATMC) a été maintenu et qu'à la prochaine rentrée scolaire ouvriront un CAP restauration et une formation complémentaire pâtisserie. De plus, la Région et le rectorat se proposent d'étudier avec l'établissement et les professionnels concernés, toute possibilité d'ouverture de formation par apprentissage. Ainsi que vous pouvez donc le constater, la volonté régionale s'est traduite par des faits en réponse aux attentes des personnels, anticipant ainsi votre intervention.

S'agissant du remplacement de deux classes de BEP hôtellerie-restauration par un bac professionnel, il s'agit d'une décision du rectorat seul qui s'inscrit dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle mise en oeuvre par le gouvernement sans concertation, ainsi que l'ont rappelé les représentants des parents et des enseignants au CAEN. Je prends donc bonne note que sur ces deux points, vous partagez notre incompréhension d'une réforme précipitée, fragilisant les jeunes les plus en difficulté et essentiellement dictée par des considérations budgétaires dont vous avez pu mesurer l'ampleur à l'occasion du vote du budget 2009 de l'éducation nationale. Enfin, c'est cette même réforme qui interdit le maintien au lycée professionnel Marc Godrie de Loudun du BEP pâtisserie puisqu'elle le supprime.

S'agissant du bac professionnel « métiers de bouche option farine », la modification de son référentiel, sans aucune consultation des régions, impose l'implantation d'un fournil, équipement qui n'existe pas à ce jour au LP Marc Godrie. C'est pourquoi, prenant en compte la possibilité de poursuites d'études post-bac en ces domaines ainsi que l'installation à Surgères de l'Ecole Nationale Supérieure de Meunerie et des Industries Céréalières (ENSMIC), et dans un souci de bonne dépense publique (les investissements à réaliser à Loudun représentant plus de 1,8M€), la Région a effectivement proposé l'ouverture de cette nouvelle formation à l'ENILIA. Cette proposition cohérente tant s'agissant l'offre de formation régionale qu' économiquement, a été suspendue pour une période de deux ans afin de mieux appréhender la future identité professionnelle du LP Marc Godrie, associant l'ensemble des acteurs du territoire, avec la volonté d'assurer un avenir moins fragile du lycée. En effet, force est de constater que de réforme en réforme cet établissement a vu fondre ses effectifs, ce dont la Région ne saurait être tenue pour responsable, la carte des formations étant arrêtée par les recteurs et non les collectivités territoriales.

Je ne doute pas que les difficultés rencontrées par le LP de Loudun vous permettront, dans vos fonctions électives, de soutenir la volonté de l'ensemble des régions de France de rendre prescriptifs les plans régionaux des formations professionnelles (PRDFP) ainsi que de donner à l'éducation nationale les moyens nécessaires à un meilleur service public de l'éducation, notamment en remettant en cause la volonté gouvernementale de suppression drastique de personnels enseignants.

Espérant vous avoir donné tous les gages de la volonté régionale de maintenir une offre de formation de qualité aux jeunes de la région Poitou-Charentes et en l'occurrence du loudunais et vous remerciant par avance de votre appui pour y parvenir, je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Ségolène ROYAL